



Retraite en cas de divorce

Par **philine**, le **08/11/2009** à **13:15**

Bonjour,

je viens de divorcer au mois de mars.

lors de la procédure était également évoqué le problème de ma retraite.

selon le juge, j'aurai droit à un pourcentage de la retraite de mon ex-conjoint.

1. A quel moment intervient cette réglementation? dès que je suis à la retraite ou seulement après le décès de mon ex-conjoint?
2. Comment est calculé ce pourcentage? 5 nous avons vécu longtemps en concubinage mais n'étions pas marié très longtemps (8 ans)